

MINISTERE DE LA SECURITE ET
DE LA PROTECTION CIVILE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

DIRECTION GENERALE DE LA
DOCUMENTATION NATIONALE

DIRECTION DES CARTES DE SEJOUR,
DE VISAS ET DU CONTROLE DE
L'IMMIGRATION

SERVICE DE L'IMMIGRATION DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL
GNASSINGBE EYADEMA DE LOME

N° 183 /DGDN/IMM-AERO

Lomé, le 27/06/2014

Le chef du Service de
l'Immigration de l'Aéroport
International GNASSINGBE
EYADEMA de Lomé (Togo)

ATTESTATION

Nous, soussigné TASSA Agba, Commissaire de Police, Chef du service de l'Immigration de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA de Lomé (TOGO), attestons que les participants de la réunion sur le fret aérien, organisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), qui se tiendra à Lomé du 05 au 07 août 2014, auront leurs visas d'entrée et de séjour à leur arrivée à l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA de Lomé.

Cette attestation leur est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.




TASSA Agba
Commissaire de Police